



PARTICIPATION CITOYENNE

FONCTIONNEMENT DES CONSEILS PARTICIPATIFS

Sur chacun des trois territoires de Biarritz - Nord, Est et Sud - est institué un Conseil Participatif.

Chacun des Conseils Participatifs est organisé sur la base de deux instances :

- Une **ASSEMBLEE PLENIERE, INSTANCE DECISIONNAIRE**, composée de tous les habitants du secteur,
- Un **BUREAU** composé de 20 citoyens (tirés au sort) et d'un élu référent, chargé de l'organisation, de l'animation et du fonctionnement général.

La mission du Conseil Participatif est de favoriser et d'organiser la **participation citoyenne** sous forme d'expressions, de propositions et d'actions dans l'intérêt général des quartiers et de la ville.

L'assemblée plénière se réunit régulièrement, autant que de besoin et au minimum une fois par trimestre.

La convocation de ces réunions incombe au BUREAU du CONSEIL qui établira un ordre du jour, et procédera par tous les moyens de communication possibles aux convocations/ invitations des membres du Conseil.

Chaque habitant est membre de droit du Conseil et à ce titre a le droit d'expression et de vote lors des réunions plénières.

Chaque habitant ou groupe d'habitants peut s'adresser au bureau pour faire prendre en compte les sujets qui le préoccupent, proposer une action, une idée, un projet. Le bureau a la responsabilité d'informer sur les suites données à toute intervention de citoyens.

Le Bureau du Conseil Participatif

Le bureau désigne en son sein une personne (ou deux) dont la fonction est de veiller à l'organisation pratique du fonctionnement de cette instance. Ce rôle peut être tenu par roulement. Il ne s'agit pas d'une « présidence » mais d'une fonction de coordination et d'organisation.

Le bureau définit ses propres modalités de fonctionnement et en fait connaître le contenu aux membres du Conseil Participatif lors de la première réunion plénière. Toute modification ultérieure fera l'objet d'une information.

Son rôle consiste à animer et à coordonner le bon fonctionnement du Conseil Participatif ; pour cela il dispose de toute latitude pour prendre toute initiative visant au bien commun :

... /...

- Mener des investigations avec la participation des citoyens sur les problématiques rencontrées par les habitants des secteurs de référence. Examiner les possibilités de réponses et de solutions à y apporter. En faire part aux intéressés puis faire valider lors des réunions plénières avant de transmettre à la Mairie.
- En cas de consultation sur un sujet par l'instance municipale, associer le plus largement possible les membres du conseil c'est à dire l'ensemble des citoyens concernés.
- Il peut initier ou favoriser la mise en place de groupes de réflexion et de travail sur le territoire qui lui incombe.
- Imaginer toutes les actions visant à resserrer le lien social, à lutter contre les incivilités, à améliorer le bien vivre ensemble en veillant à toujours favoriser la participation de tous les citoyens.
- Il informe la municipalité des positions, propositions, suggestions, etc, validées au cours des assemblées plénières, par l'intermédiaire de l' élu référent et du conseiller délégué en charge de la Participation Citoyenne.

Pour le bureau, cela implique une réelle motivation, une profonde adhésion à la démarche et un minimum de disponibilité de la part de ses membres, ainsi qu'un engagement à toujours veiller à l'intérêt général.

De façon très concrète, cela suppose de ne pas se contenter de se réunir « entre soi » mais de rencontrer les habitants, de les écouter, de créer des réseaux afin de mailler les territoires. De travailler aussi avec les acteurs économiques des secteurs ainsi que le secteur associatif existant car les uns et les autres sont des forces vives de la vie sociale de notre ville.

De même les établissements scolaires et leurs acteurs doivent pouvoir être sollicités car ils participent aussi à la vie des quartiers, qu'ils soient enseignants ou parents d'élèves. Les élèves eux-mêmes, quel que soit leur âge, sont concernés par la vie au quotidien et doivent ainsi pouvoir être associés dans un esprit d'apprentissage concret de la citoyenneté. Des actions pédagogiques et responsabilisantes devraient pouvoir être menées en concertation avec tous ces acteurs.

C'est donc une mission large mais passionnante qui est confiée aux **Conseils Participatifs** et à leurs **bureaux** respectifs. Inventorier, réfléchir, consulter, proposer, innover, faire vivre une véritable démarche démocratique pour être une force de propositions auprès du Maire et du Conseil Municipal (unique instance décisionnelle) mais aussi être un véritable acteur démocratique collectif dans la vie de la cité.

.....